



Le Comité syndical du Syctom a délibéré sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny.

Dans le cadre du projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny, le Syctom a saisi il y a un an environ la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Monsieur Jacques Roudier comme garant de cette concertation. La concertation préalable s'est ainsi déroulée du 4 juillet au 13 novembre 2017 et a réuni les acteurs locaux et le public lors de différents temps de dialogue et d'échanges (réunions publiques, ateliers thématiques, exposition itinérante).

Le dispositif organisé par le Syctom a permis l'information, la participation et l'expression de l'ensemble des acteurs du territoire et du public, dans un climat serein. Les échanges ont ainsi permis au Syctom d'enrichir la réflexion sur le projet et d'éclairer la prise de décision sur le projet sur la base des trois solutions soumises à la concertation par le Comité syndical du Syctom.

Dans ce contexte, lors du Comité syndical réuni le jeudi 21 décembre 2017, les élus du

Syctom ont tiré les enseignements de la concertation préalable et approuvé les caractéristiques du projet intégrant la solution technique n°2 d'optimisation de la logistique urbaine pour la gestion des ordures ménagères résiduelles^(*). Par ailleurs, en réponse aux fortes attentes du territoire, conformément au bilan du garant et à la décision de la CNDP du 6 décembre, il a été également décidé de poursuivre la démarche de participation et d'information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif seront précisées avec le garant dès le mois de janvier 2018 et tiendront compte de l'avancement du projet et des prochaines étapes : phase de consultation jusqu'au choix de l'opérateur pour la construction de l'installation puis phase de présentation du projet retenu jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

En lien avec le garant de la concertation désigné par la CNDP, le Syctom veillera à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires au bénéfice du projet et du territoire.

*Retrouvez plus d'informations sur le site internet du projet <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr>